



Déclaration FSU au CSA du 23 juin 2023

Alors que le président Macron annonçait solennellement qu'il se donnait 100 jours pour apaiser le pays en pleine lutte contre la réforme des retraites dans un cadre intersyndical unitaire solide et durable, le résultat n'a pas été à la hauteur de ses espérances : blocages, « casseroles » se sont multipliés lors des déplacements des membres de son gouvernement, pour exiger, encore et toujours, le retrait de sa réforme des retraites. Dans le même temps et dans une vaine tentative de « tourner la page », il poursuit sa politique de casse des services publics avec notamment la création de France Travail qui devient une structure de surveillance des allocataires du RSA et plus globalement de mise au travail forcé de tous les demandeurs d'emploi.

La Fonction publique et plus particulièrement l'Éducation, n'est pas épargnée. La situation inédite d'augmentation rapide et très importante du coût de la vie nécessitait une réaction forte du gouvernement en direction des agents des 3 versants de la Fonction publique, après des années de gel du point d'indice et malgré une première revalorisation en 2022 déjà très en deçà de l'inflation. Devant les piètres propositions du gouvernement, l'ensemble des organisations syndicales ont claqué la porte lors de la réunion salariale dans la Fonction publique, pourtant très attendue par l'ensemble des agent.es. Le dégel de 1,5% du point d'indice est loin d'être à la hauteur et les autres propositions sont soit retardées dans le temps soit ne relèvent que de l'indemnitaire pour quelques unes. L'ensemble des agent.es verront le point d'indice augmenter de 1,5% au 1er juillet 2023 et, en janvier 2024, bénéficieront d'une attribution de 5 points d'indice supplémentaires. La moyenne d'augmentation sera de 2,5% dans un contexte d'inflation de 5,1%. Pour les agent.es des catégories C et B, passés aujourd'hui sous le niveau du SMIC, une attribution supplémentaire, jusqu'à 9 points d'indice, viendra compléter les échelons aujourd'hui au minimum FP. Ceci aboutira à des carrières affichant une augmentation de 34,46 euros brut sur 12 ans pour les catégories C et de 19,69 euros bruts en 4 ans pour les catégories B. Une prime pouvoir d'achat en « one shot » sera versée à la moitié des agents mais soumise au bon vouloir des employeurs publics dans la Fonction publique territoriale. De qui se moque-t-on ?

Pour la FSU, seul un mécanisme d'indexation de la rémunération indiciaire sur les prix doit être à l'ordre du jour ! Une telle mesure aurait comme avantage d'assurer le niveau des pensions des collègues partant à la retraite. En outre, ceci contribuerait à maintenir l'unité de la Fonction publique qui est aujourd'hui interrogée par le caractère non général de ces mesures. La FSU considère ces mesures comme insuffisantes et appelle le gouvernement à revoir sans délai sa copie.

Dans le premier degré, l'académie a subi une carte scolaire de - 58 postes. Cette saignée a été maintenue dans toute sa brutalité malgré l'opposition massive de la population et des élus, opposition manifestée sans discontinuer, à travers de nombreuses manifestations et la réunion d'assemblées de défense de l'école publique. Elle entraîne une dégradation importante des conditions de travail et d'apprentissage dans les très nombreuses écoles qui subissent une fermeture et donc une augmentation importante du nombre d'élèves par classe. Que dire de la situation du remplacement qu'elle ne permet évidemment pas d'améliorer ou de celle de l'ASH et notamment des Rased ?! Elle entraîne nos territoires vers plus d'abandon encore en terme de services publics quand ils auraient besoin au contraire d'une politique volontariste. Un exemple frappant : Autry Issard dans l'Allier était une petite école de 2 classes fonctionnant bien avec une équipe stable. Au motif « qu'il n'y avait plus que 24 élèves » attendus à la rentrée, Autry Issard se voit supprimer une classe et les 24 élèves de PS à CM2 devront se partager un seul et même enseignant. Les enseignantes, devant cette situation impossible ont demandé et obtenu leur mutation. Les parents, anticipant des conditions d'apprentissage très dégradées vont changer leurs enfants d'école, chose d'autant plus aisée que deux écoles privées existent sur le secteur, l'une sous contrat, l'autre non. Ainsi la prophétie auto réalisatrice se

concrétisera : il n'y aura sans doute plus beaucoup d'élèves dans cette école à terme ! Vous pourrez dire que la fermeture se justifiait mais c'est justement l'annonce de cette fermeture qui aura détruit le service public d'éducation et donc la vie même de cette commune. La population l'a bien compris qui a multiplié les actions auxquelles l'administration est restée sourde. Suite à sa demande mardi au CSA-MEN, la FSU se félicite de l'ouverture de la liste complémentaire à 87 % dans un premier temps dès maintenant mais s'inquiète fortement de l'équité entre candidats si les affectations des départements devraient se faire en fonction de leur quotité de travail et non en fonction de leur rang au concours.

La session 2023 du baccalauréat se tient pour la première année dans le cadre strict de la réforme Blanquer-Mathiot. L'échec est patent, comme les syndicats de la FSU l'avaient annoncé dès le projet de réforme. Programmes des spécialités évalués partiellement, démobilitation et absentéisme très élevé des élèves dès connaissance de leurs notes, non prise en compte de celles-ci par de nombreuses formations du supérieur, fin d'année scolaire chaotique et commençant dès le mois d'avril pour les élèves de Terminale, diplôme du baccalauréat complètement dévalué et décrédibilisé, voilà en quelques mots les conséquences désastreuses de cette réforme. On voudrait supprimer ce diplôme que l'on ne s'y prendrait pas autrement ! A contrario, la FSU exige la suppression du contrôle continu et le retour à des épreuves terminales nationales et anonymes, premier grade universitaire donnant accès au supérieur.

Mixité scolaire

Depuis la publication -contrainte- des IPS, la vérité sur la mixité sociale saute aux yeux. Ils démontrent que l'enseignement privé ne joue pas le jeu de la mixité scolaire et même qu'il renforce la ségrégation. Pour l'année 2021-2022, sur les 200 collèges aux IPS les plus hauts, 75 % sont privés. Inversement sur les 200 collèges ayant les IPS les plus bas, 98 % sont publics. Par ailleurs, les écarts s'accroissent : la proportion d'élèves très favorisés en sixième est de 20 points supérieure dans le privé par rapport au public, cet écart était de 11 points en 1989.

Contrairement aux propos de Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, réaffirmant la « volonté de poursuivre notre politique en faveur d'une plus grande mixité sociale et scolaire. », le réseau d'établissements privés sous contrat nuit à la mixité sociale en France et cultive l'entre-soi grâce notamment, à une carte des formations et des options attractives, une implantation stratégique et l'absence de carte scolaire. Après avoir contesté toute mesure contraignante au nom de la liberté de choisir ses élèves, l'enseignement privé catholique négocie aujourd'hui avec le ministre. L'inscription de quelques élèves boursiers serait envisagée contre une participation de l'État et des collectivités territoriales aux coûts de scolarité et de demi-pension. En sélectionnant les meilleurs élèves des collèges publics à proximité, quitte à les ghettoïser un peu plus, le privé ferait donc coup double en récupérant des fonds publics ? La FSU dénonce cette mascarade ministérielle qui prive les élèves du public des moyens nécessaires à leur éducation et qui fragilise un peu plus l'enseignement public. La FSU s'opposera à tout développement de l'enseignement privé, déjà bien trop largement doté et rappelle sa revendication d'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation intégrant l'actuel enseignement sous contrat.

La « nouvelle phase » du dispositif du SNU a été annoncée par la ministre El Hairy et s'appliquerait dès la rentrée 2023. 2 dispositifs cohabiteraient, séjours individuels ou collectifs organisés pour les classes de secondes pro et de 1^{ère} CAP. Ces derniers se dérouleraient sur le temps scolaire et engageraient une classe sur l'année scolaire dans un projet global dont le séjour de cohésion de 12 jours se ferait sous forme de voyage scolaire. Une fois de plus, les élèves ayant le plus besoin d'école sont stigmatisés et se retrouveraient embrigadés dans un système qui vise à formater plus qu'à éduquer. La confusion intentionnelle entre éducation et formatage en dit long sur les choix idéologiques de ce gouvernement. La cohésion sociale ne s'obtient pas par la force et la contrainte, en mettant les jeunes au garde à vous, mais par le travail de long terme mené par les personnels au quotidien, dans le cadre scolaire, qui permet l'émancipation et la

construction du citoyen dans le respect d'une culture commune démocratique. D'ores et déjà, La FSU exige la suppression du SNU et l'utilisation du budget alloué au SNU (140 millions d'euros en 2023 soit 2 400 € par volontaire) pour mettre en place des projets réellement éducatifs et porteurs de sens.

Au prétexte que le système des lycées professionnels serait « mal fichu », Macron livre les LP aux branches professionnelles et les élèves à l'apprentissage. L'enseignement professionnel public a pourtant permis, durant des décennies de faire réussir les jeunes les plus éloigné·es de la culture scolaire majoritairement issu·es des classes populaires. Le gouvernement fait le choix d'instrumentaliser les parcours scolaires des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises. Pour cela il lance une campagne de communication mensongère sur l'apprentissage et annonce vouloir rémunérer les stagiaires sur le budget de l'Etat ! Il s'agit de mettre de plus en plus de jeunes dès 15 ans au travail, de continuer à développer l'apprentissage low-cost au profit des entreprises et au détriment de l'acquisition de qualifications et de la formation des futurs citoyens. Le programme est simple : Travaille et tais-toi ! Avec une violence inouïe envers les PLP, Macron va jusqu'à annoncer un plan social dans l'éducation, inédit par son ampleur et sa brutalité, en direct à la télévision, confirmé par le ministre de l'Éducation Nationale annonçant la disparition de 80 filières, rendant plus floues encore les orientations des élèves de 3ème. A cette violence s'ajoute le mépris pour ces collègues qui « pourraient toujours se reconverter en postulant sur l'animation du bureau des entreprises ou aller enseigner à l'école primaire ou au collège ». C'est scandaleux et inacceptable ! La FSU dans le cadre de l'intersyndicale nationale exige l'abandon de cette réforme.

Autre pierre ou plutôt brique dans l'entreprise de destruction systématique du service public d'Education, la création du Pacte, particulièrement visible au lycée professionnel avec l'imposition de 6 briques finalement sécables, mais aussi dans les collèges et lycées. C'est ni plus ni moins qu'une destruction des cadres réglementaires actuels et de nos libertés professionnelles et pédagogiques qui sont attaquées. Le remplacement à l'interne (18h) dans le second degré, est la mission prioritaire et incontournable du pacte. Aucun remplacement quel que soit le moment, le délai, ou la classe ne pourra être refusé et conditionnera l'accès aux autres missions du Pacte. Il va accentuer les inégalités salariales entre femmes et hommes, mettre en concurrence les enseignants, exacerber les tensions dans les équipes pédagogiques au détriment des collectifs de travail et renforcer l'emprise des supérieurs hiérarchiques. Le pacte est une illusion pour le grand public, leurré par les promesses du remplacement systématique à la rentrée. Par la contractualisation, l'annualisation, le pilotage qui renforcent les pressions sur les personnels, la création de nouvelles hiérarchies intermédiaires, le Pacte a pour objectif de détruire le statut : la FSU en exige l'abandon et appelle les personnels à refuser massivement de le signer à la rentrée 2023 ce qui permettrait de le neutraliser définitivement. Notre statut n'est pas à vendre !

Comme les LP, le collège subit frontalement l'imposition du Pacte. En effet, La « nouvelle sixième » va se mettre en place dès la rentrée 2023, avec là aussi des suppressions de poste notamment en technologie par la suppression de la discipline en sixième, dont des notions seraient enseignées par des enseignants de SVT et de Physique-Chimie ! Les briques du Pacte en collège, c'est une heure obligatoire de soutien en français ou mathématiques, effectuées par des PE, de l'approfondissement dans ces matières par des enseignants du collège, ainsi que « devoirs faits » et « découverte des métiers » dès la cinquième. Comme dans les LP, l'idée est bien d'orienter précocement les élèves hors du collège ! Le Pacte est au final un moyen d'imposer des réformes régressives pour les élèves et un outil de contractualisation et d'annualisation des services !

Les organisations syndicales de l'Education ont quitté unanimement le CSA MEN du 31 mai pour exprimer leur refus du Pacte et réclamer des augmentations de salaire. Le Pacte ne doit pas se mettre en place !

Les AESH se sont une nouvelle fois mobilisé·es le 13 juin dans notre académie pour exiger un vrai statut, un vrai salaire, l'abandon des PIAL et l'abandon du projet de fusion AESH-AED créant les ARE. Cette proposition, jamais débattue avec les organisations syndicales représentatives, tourne sciemment le dos aux attentes exprimées par les AESH en niant clairement les spécificités de leur métier au détriment de l'inclusion

des élèves en situation de handicap. Ce dispositif conduirait à une redilution des missions des AESH, fragiliserait leur situation et irait à l'encontre de leur nécessaire professionnalisation. Au final, il ne résoudrait en rien les manques majeurs de l'école inclusive. Les missions des AED comme des AESH méritent une réelle reconnaissance, notamment par le biais d'une revalorisation, et ne peuvent être fondues.

Aujourd'hui, l'Education et ses personnels sont de nouveau dans la tourmente. Le président Macron et son ministre de l'Education, mais l'est-il vraiment ?, accélèrent le processus de casse de notre système éducatif public et laïque, déjà entamé sous le précédent quinquennat. Sous couvert d'amélioration, il s'agit en réalité de faire éclater tous les cadres nationaux, notamment sur le temps de travail et les missions des personnels, mais aussi sur les formations des élèves par exemple avec la réforme des LP et du baccalauréat. La FSU porte un autre projet, un véritable plan d'urgence pour le Service public d'éducation avec des moyens statutaires à la hauteur des besoins, pour une école au service de la réussite de tous les élèves, une autre politique éducative et une revalorisation de l'ensemble des métiers et professions.